

**DIFFUSION RESTREINTE**

TD\_KIGALI\_1994\_00266.txt

Wed May 20 21:17:56 2020 1

A700000010104D146010A-34T\000=3-DS  
-4DAM  
-CM5 CMB 3NU 2DJ 2SAM 3STR CMC CM4 PR5  
- DIFF PR3 PR4

TD KIGALI 266

LE 25 MARS 1994  
KGLI LE 25/03/94 A 16H14

URGENT  
CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE  
ORIGINE : L'AMBASSADEUR  
NB : DISTRIBUTION SERVICES  
AD DIPLOMATIE 266  
CQ MINDEFENSE PARIS 73  
CQ ADDIS ABEBA 23  
CQ BUJUMBURA 65  
CQ KAMPALA 47  
CQ NAIROBI 48  
CQ DFERA NEW YORK 63  
NB : SERVIR : DAM - NU - CMB - CM5 - PR4 - PR5  
TXT

CQ MINCOOP PARIS 120  
CQ ARMEES PARIS 66  
CQ BRUXELLES 44  
CQ DAR ES SALAM 45  
CQ KINSHASA 46  
CQ WASHINGTON 51

OBJET : NOUVEAU REPORT DE LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS  
DE LA TRANSITION.

RESUME : LES DERNIERS PROBLEMES RELATIFS A LA MISE EN PLACE DES  
INSTITUTIONS N'AYANT PAS ETE REGLES, LES CEREMONIES DE PRESTATION DE  
SERMENT DES DEPUTES ET DU GOUVERNEMENT ONT ETE UNE NOUVELLE FOIS  
REMISES.

X X X

TEXTE : ALORS QUE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, LE PREMIER  
MINISTRE ET LE FPR S'ETAIENT MIS D'ACCORD SUR UNE MISE EN PLACE DES  
INSTITUTIONS LE 25 MARS, CELLE-CI A ETE UNE NOUVELLE FOIS REPORTEE.

AUCUN DES PROBLEMES MENTIONNES PAR LE CHEF DE L'ETAT DANS SON  
ENTRETIEN AVEC LES AMBASSADEURS EUROPEENS, LE 22 MARS, N'A EN EFFET  
ETE REGLE. AU PDI, LE DEPUTE QUI AVAIT ETE CHOISI EN AOUT 1993 EST  
TOUJOURS CONTESTE PAR UNE FRACTION DE SON PARTI. AU MDR, UN JUGEMENT  
INVALIDANT UN DES 11 DEPUTES A ETE PRONONCE MAIS LE PREMIER  
MINISTRE, CONTRE L'AVIS DU PRESIDENT, REFUSE D'EN TENIR COMPTE TANT  
QUE LES VOIES DE RECOURS JUDICIAIRE NE SONT PAS EPUISEES. LA CDR ET  
LE FPR SE SONT RENCONTRES HIER SOUS L'EGIDE DU CONSEILLER POLITIQUE  
DE M. BOOH-BOOH MAIS CETTE REUNION N'A PAS PERMIS D'ABOUTIR A UN  
ACCORD SUR L'ENTREE DE LA CDR DANS LES INSTITUTIONS. ENFIN, LES DEUX  
FACTIONS DU PL, MALGRE DE LONGS ECHANGES DE VUES HIER EN PRESENCE  
DES OBSERVATEURS OCCIDENTAUX, NE SONT PAS PARVENUES A UN CONSENSUS  
SUR LES NOMS DES CANDIDATS A PROPOSER A LA PRESIDENCE OU A LA  
VICE-PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE.

LE DIRECTEUR DE CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A ADRESSE  
HIER SOIR AU PREMIER MINISTRE UNE LETTRE DONNANT LA LISTE DES  
DEPUTES QUI DIFFERAIT DE CELLE RENDUE PUBLIQUE PAR LE PREMIER  
MINISTRE SUR 3 POINTS : LE PDI, LE DEPUTE MDR DE GISENYI, LA  
PRESENCE D'UN DEPUTE CDR.

DANS CES CONDITIONS, LE FPR A ESTIME QUE LES INSTITUTIONS NE  
POUVAIENT PAS ETRE MISES EN PLACE AVANT QU'UN ACCORD SOIT TROUVE SUR  
UNE LISTE UNIQUE ET QUE, POUR SA PROPRE SECURITE, IL DEVAIT RESTER  
DANS L'IMMEDIAT A MULINDI.

LA MATINEE DU 25 MARS A ETE CONSACREE A UNE LONGUE REUNION, DANS  
L'ENCEINTE DU PARLEMENT OU DEVAIT AVOIR LIEU LA CEREMONIE, ENTRE LE  
PREMIER MINISTRE, LE DIRECTEUR DE CABINET DU CHEF DE L'ETAT, LE FPR,  
LE REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL ET LES OBSERVATEURS.  
DANS L'APRES-MIDI, UNE NOUVELLE REUNION SE TIENDRA ENTRE LA CDR ET LE  
FPR, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOOH-BOOH. LES OBSERVATEURS ONT RAPPELE

**DIFFUSION RESTREINTE**

21

**DIFFUSION RESTREINTE**

TD\_KIGALI\_1994\_00266.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

2

L'URGENCE D'UNE MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS, INDIQUE QU'À LEURS YEUX LES PROBLEMES DU PDI ET DU MDR NE CONSTITUAIENT PAS UN OBSTACLE SÉRIEUX, LA JUSTICE AYANT ÉTÉ SAISIE, ET RAPPELE AU FPR QUE LE REFUS DE LAISSER ENTRER LA CDR LEUR SEMBLAIT INJUSTIFIÉ.

LE PREMIER MINISTRE A EXPRIMÉ L'INTENTION D'ANNONCER QUE LES CÉRÉMONIES SE TIENDRONT LE 26 MARS MAIS IL EST CLAIR QUE RIEN NE SE PASSERA TANT QUE CES POINTS NE SERONT PAS RÉGLÉS.

X X X

COMMENTAIRE : LES DISCUSSIONS SONT ACTUELLEMENT DOMINÉES PAR LE PROBLÈME DE LA CDR ET LA PRÉSIDENTE A LAISSÉ ENTENDRE QU'ELLE RENONCERAIT À SOULEVER LES POINTS CONCERNANT LE PDI ET LE MDR SI LA CDR EST AUTORISÉE À ENTRER. LE FPR, APRÈS DES DÉBATS INTERNES SEMBLE-T-IL ANIMÉS, Y RESTE OPPOSÉ. SEULE UNE SOLUTION GLOBALE SUR CES TROIS QUESTIONS PEUT PERMETTRE LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS./.

MARLAUD

**DIFFUSION RESTREINTE**